



LE COLLÉGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois.....\$1 00
 " (États-Unis)..... 1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant.

AGAPIT BEAUDRY.

Collège de St. Hyacinthe.

Petites notes sur le Syllabus.

DE L'ÉGLISE ET DE SES DROITS.

(suite.)

Dans son allocution: *Multis gravibusque*, du 27 décembre 1860, Pie IX signale en la condamnant la violation flagrante des droits de l'Église que venait de commettre le Grand Duc de Bade. Ne tenant aucun compte d'une convention passée entre lui et le St. Siège, ce petit souverain édictait des lois absolument contraires à la liberté de l'Église. " Cette conduite, dit le Pape, a sa cause dans la fausse doctrine des protestants, selon laquelle l'Église existe dans l'Etat comme une sorte d'institution, de collège, auquel on ne peut reconnaître

des autres droits que ceux qui lui sont dévolés par le pouvoir temporel."

Les erreurs signalées par le Souverain Pontife, depuis la proposition 19ème jusqu'à la 38ème, découlent de ce principe protestant, comme le lecteur pourra s'en convaincre en les parcourant rapidement avec nous.

Ainsi, la 19ème dit: " l'Église n'est point une vraie et parfaite société pleinement libre; elle n'a point de droits propres et constants qui lui aient été conférés par son divin Fondateur; mais c'est à la puissance civile à définir quels sont les droits de l'Église, et dans quelles limites elle peut les exercer."

Un protestant fidèle à ses principes ne peut pas beaucoup parler autrement, à moins d'être brouillé avec la logique. Le protestantisme, c'est le droit de suffrage universel appliqué aux choses religieuses. La religion tombe alors tout naturellement sous le domaine de l'Etat, comme les autres sociétés formées entr'eux par les individus qui composent par leurs majorités l'Etat moderne. Dans le système protestant la religion, comme société, est dans l'Etat aussi naturellement que les sociétés

commerciales, industrielles ou littéraires.

Il est évident alors que l'Église cesse d'être une société vraie et parfaite. Elle est un rouage gouvernemental, ou tout au plus une société qui dépend de l'Etat.

Est-ce là l'Église telle qu'elle fut conçue dans le plan divin, et réalisée par son Divin Fondateur? Qu'est-ce que l'Église? La réponse à cette question est la réfutation de la thèse protestante et césarienne énoncée par la 19ème proposition du Syllabus. L'Église, en effet, est une société, puisqu'elle est l'union de plusieurs individus tendant par leurs actes à une fin commune. Ces individus ce sont les fidèles répandus en tout lieu mais formant un seul tout; puisque par la même foi, la même obéissance aux pasteurs légitimes et surtout au Vicaire de Dieu, par la participation aux mêmes sacrements, par leurs actes en un mot, il tendent tous au même but, à la même fin suprême qui est la vie éternelle. L'Église est non seulement une vraie société; elle est de plus société parfaite et complète, par conséquent, parfaitement libre.

On dit que la société domestique est une société parfaite